



PLAN LOCAL D'URBANISME

5. Orientations d'Aménagement et de Programmation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLU en date du 20 septembre 2018

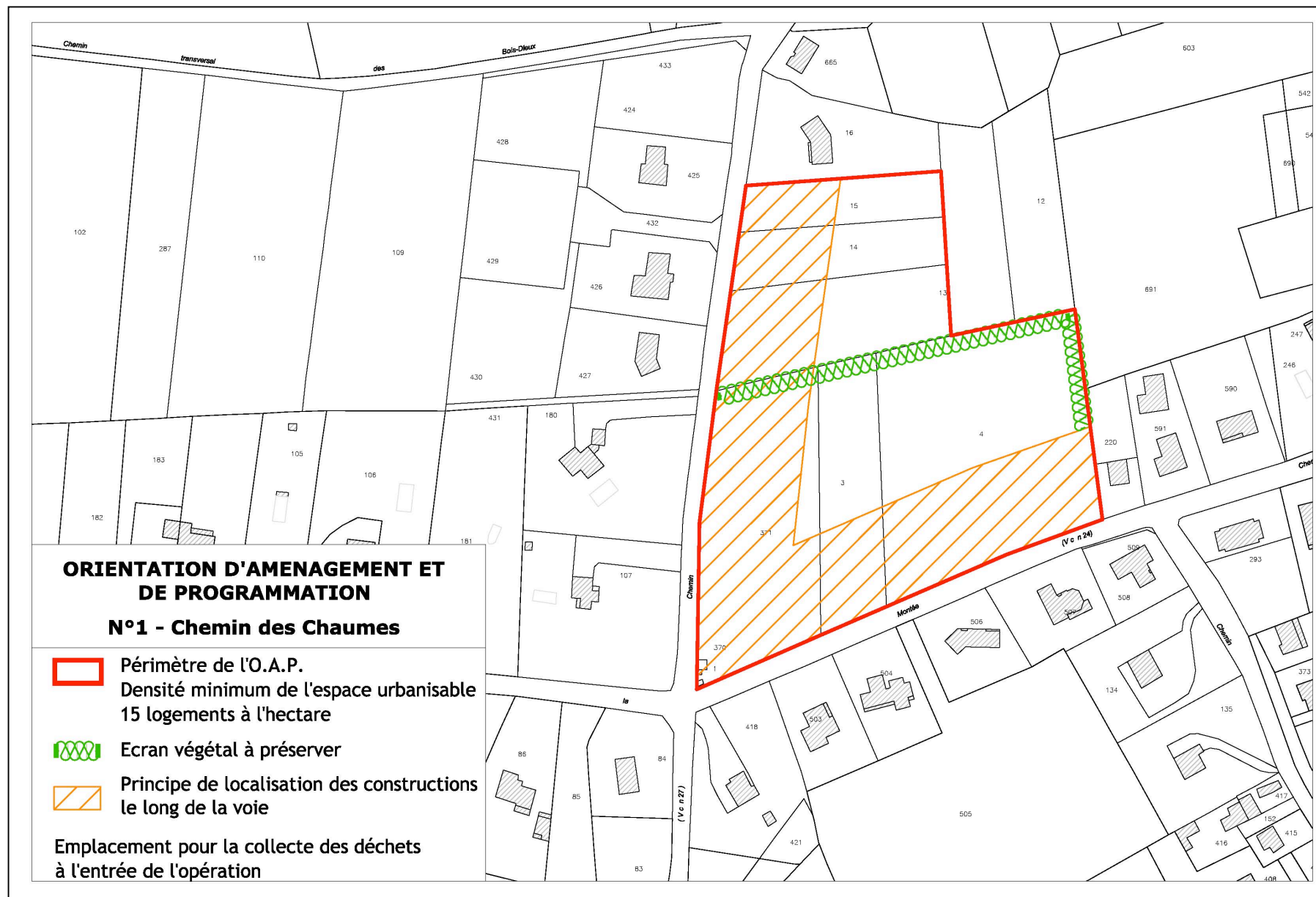
PLU mis en compatibilité par la déclaration de projet N°1 relative au pôle d'excellence de la performance sportive et sport pour tous approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 13 février 2020.

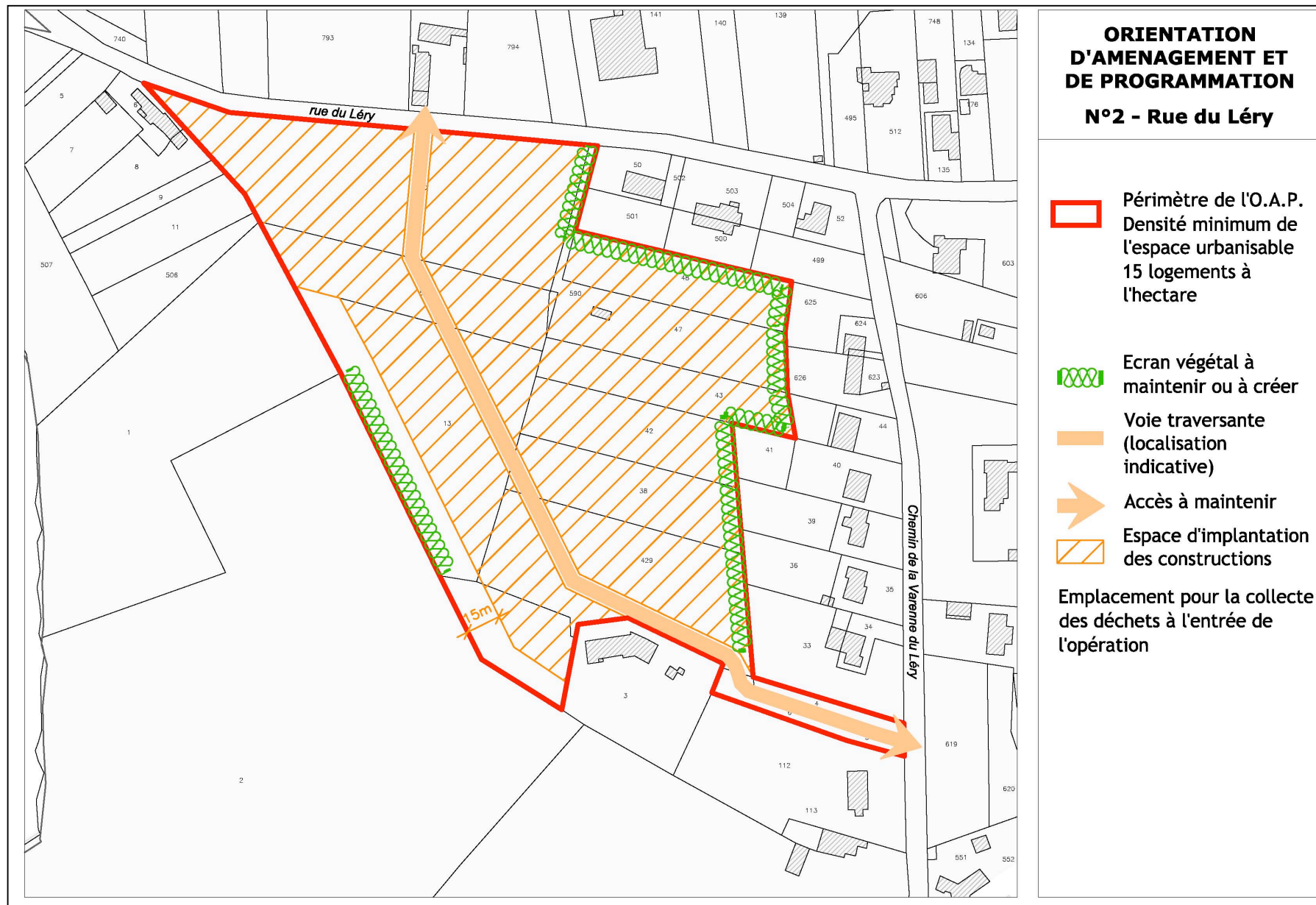
PLU modifié par délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juillet 2021.

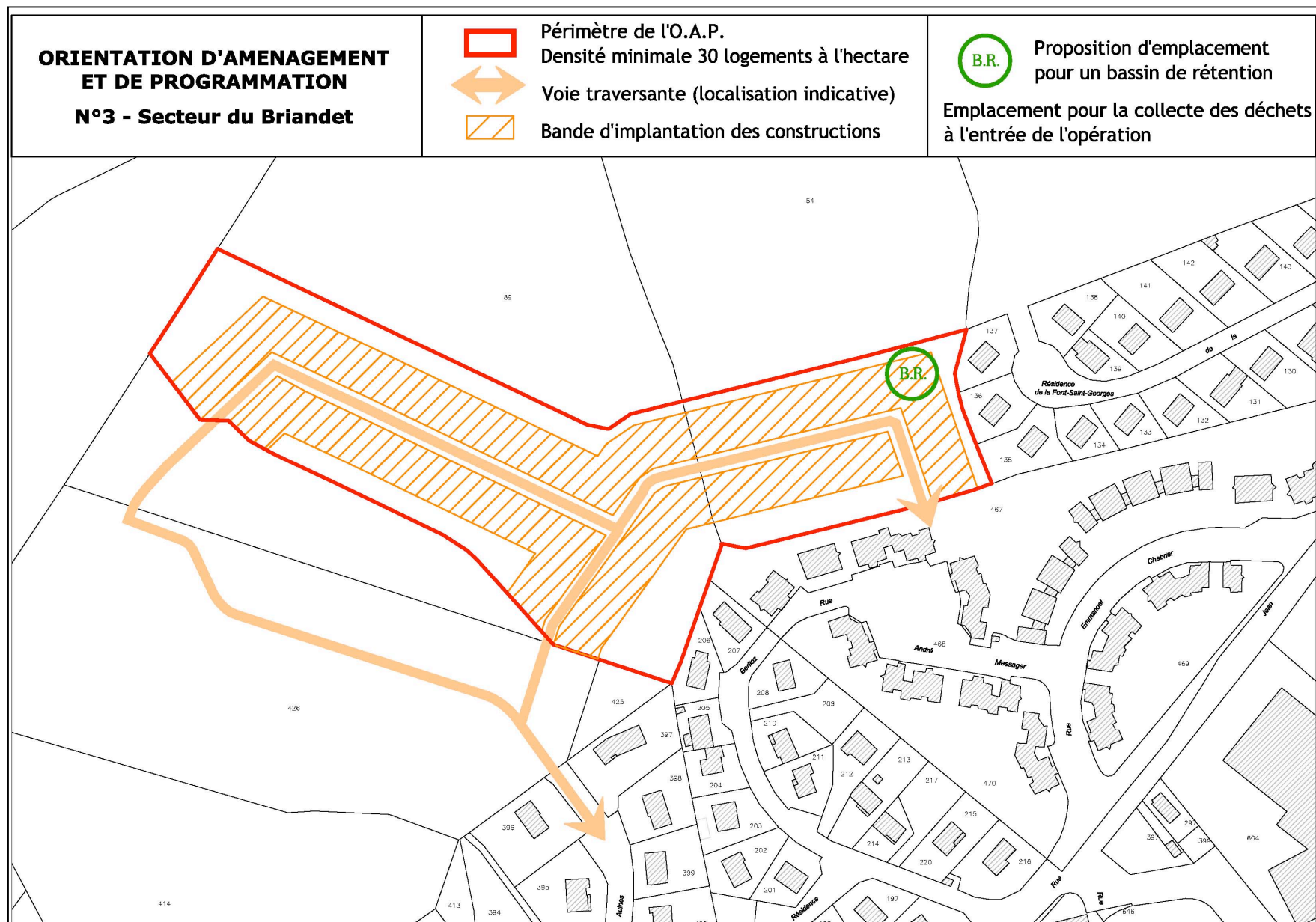
Le Président Frédéric AGUILERA

SOMMAIRE

OAP N°1 Chemin des Chaumes	2
OAP N°2 Rue du Lery	3
OAP N°3 Secteur du Briandet.....	4
OAP N°4 Secteur des Vaures	5
OAP N°5 Montpertuis Palazol	6
OAP N°6 Pôle d'excellence de la performance sportive	7
OAP N°7 Plaine de Beauregard.....	8







ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

N°4 - Secteur des Vaures



Périmètre de l'O.A.P.
Densité minimum 15 logements
à l'hectare



Voie (localisation indicative)



Bande d'implantation des
constructions

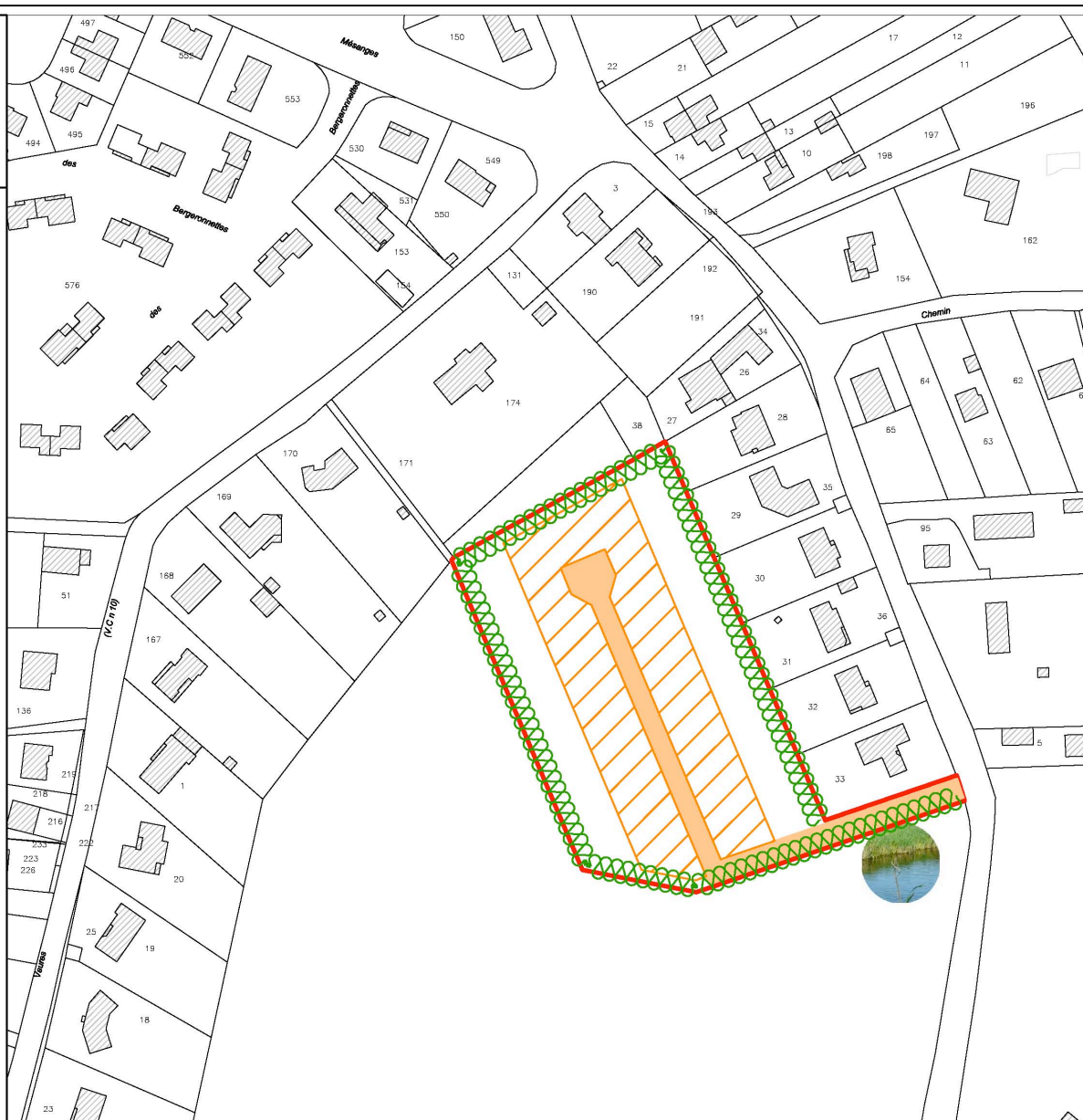


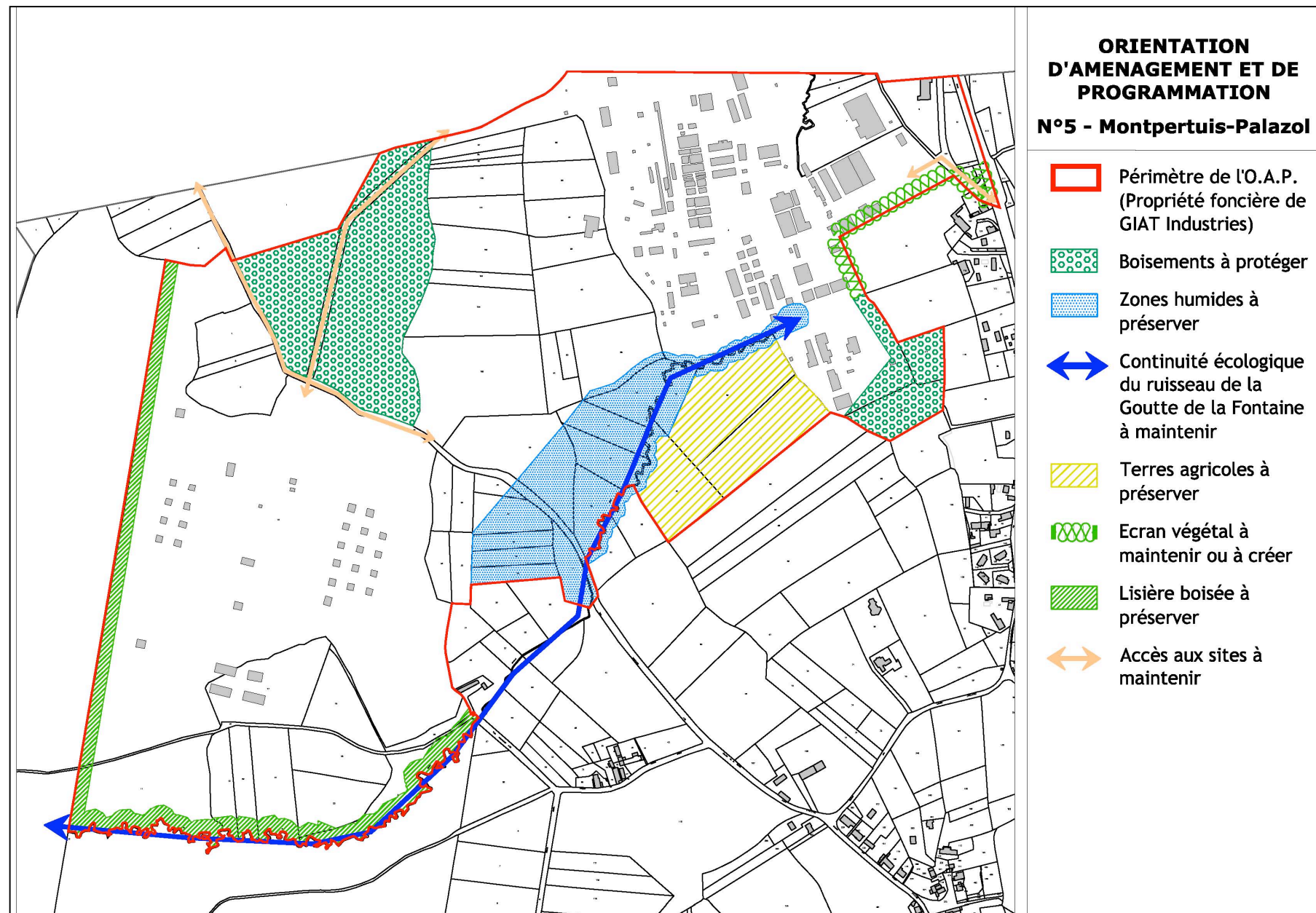
Ecran végétal à créer



Zone tampon pour la gestion
des zones humides

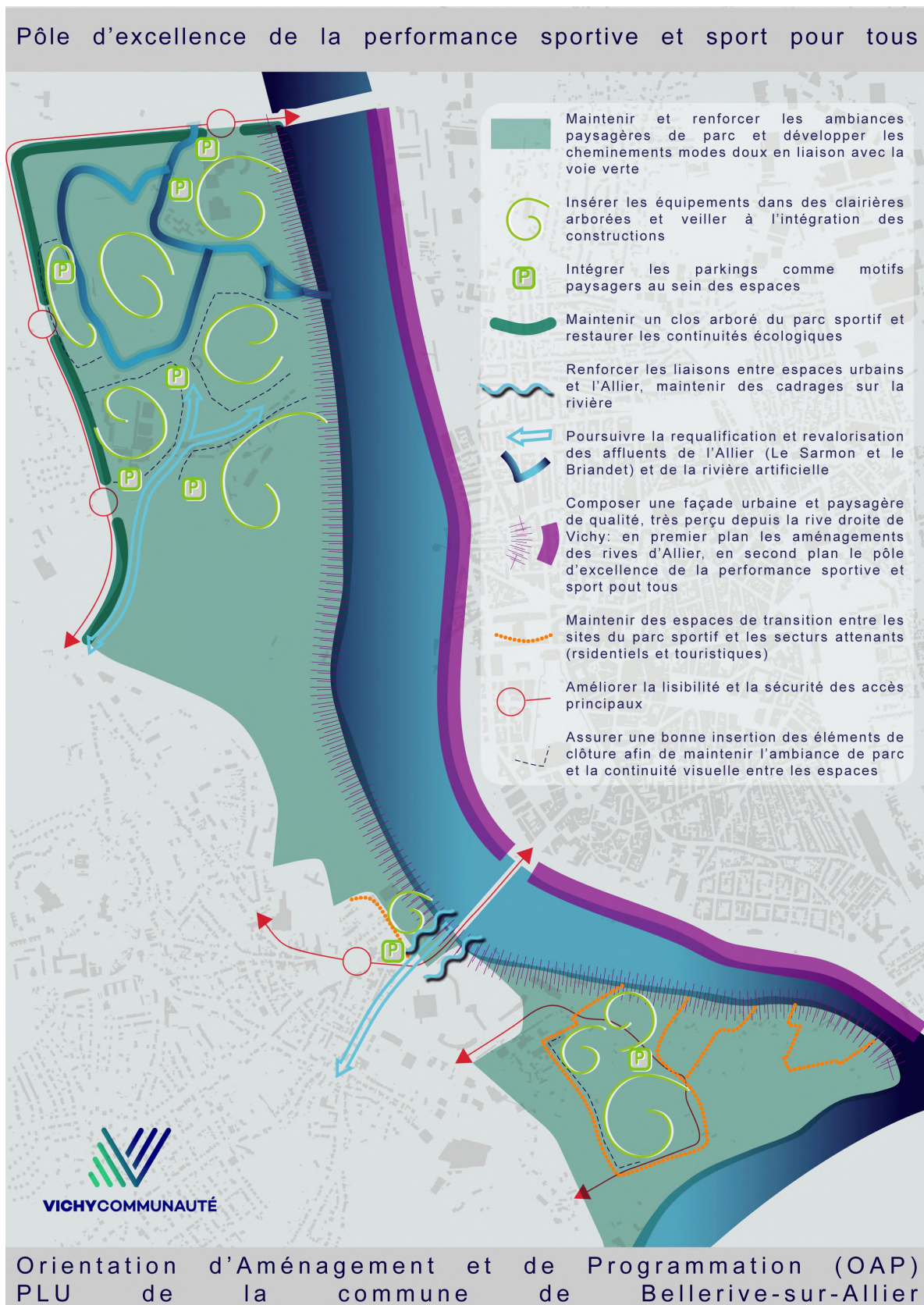
Emplacement pour la collecte des
déchets à l'entrée de l'opération





Orientation d'Aménagement et de Programmation n°6

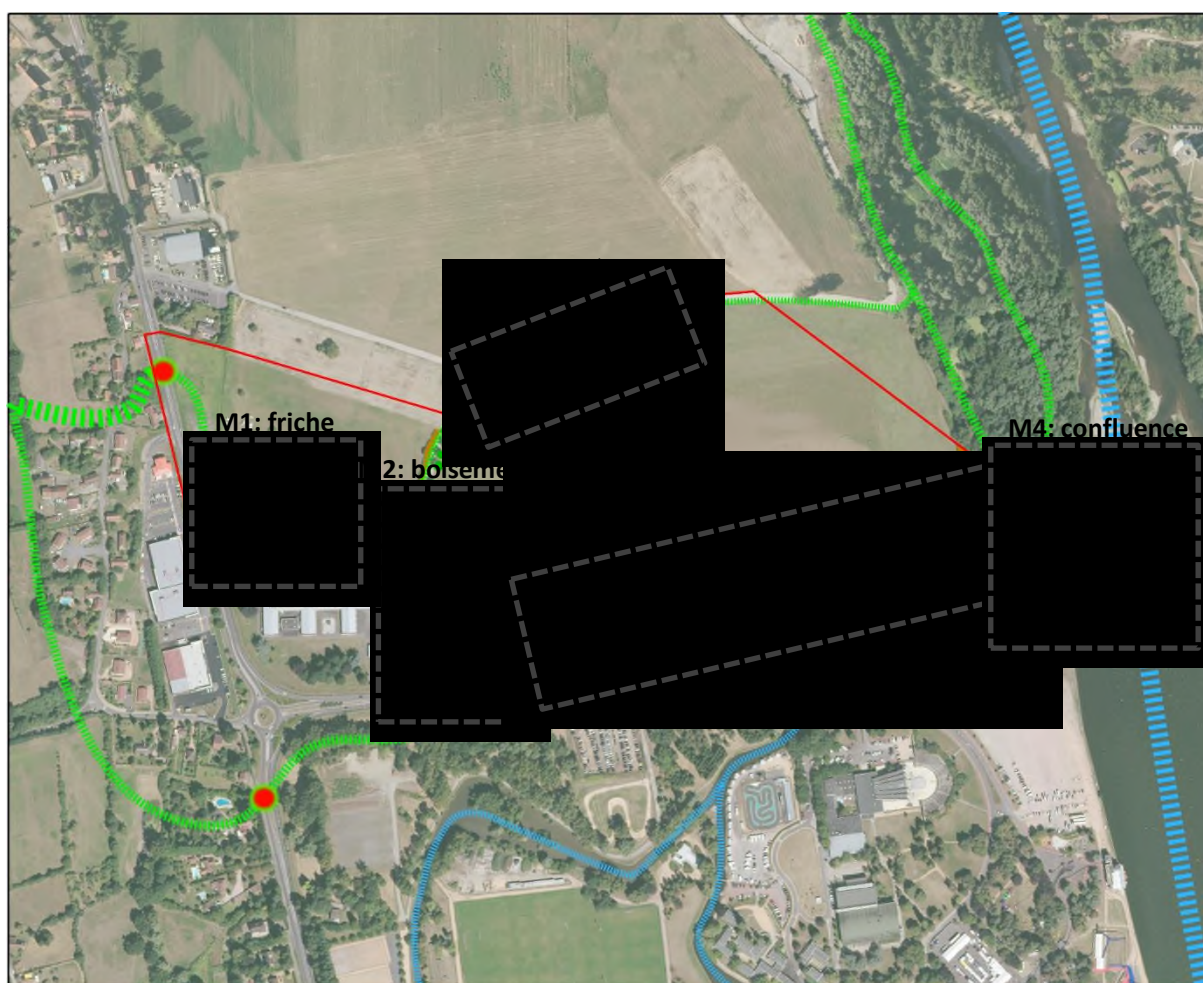
Une OAP est créée sur l'ensemble des sites du pôle d'excellence de la performance sportive et sport pour tous. Elle permet au-delà du règlement de retranscrire l'esprit du projet et les attendus pour la mise en œuvre d'un parc sportif de qualité.



ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N°7:

En complément du volet réglementaire, la modification du PLU de Bellerive-sur-Allier prévoit d'intégrer des objectifs de maintien et de renforcement des continuités écologiques sur le périmètre d'étude. En effet, l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre de l'évaluation environnementale a permis d'identifier les enjeux en termes de biodiversité et de fonctionnalité écologique du site.

- Les principaux enjeux sont synthétisés dans le schéma ci-dessous :

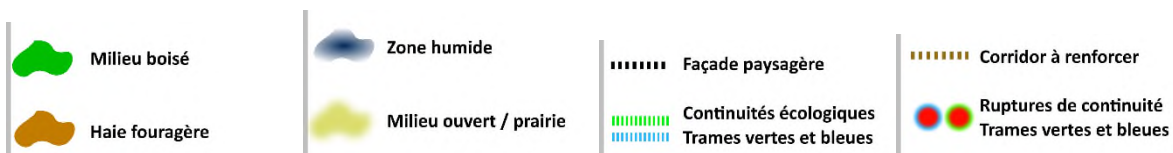
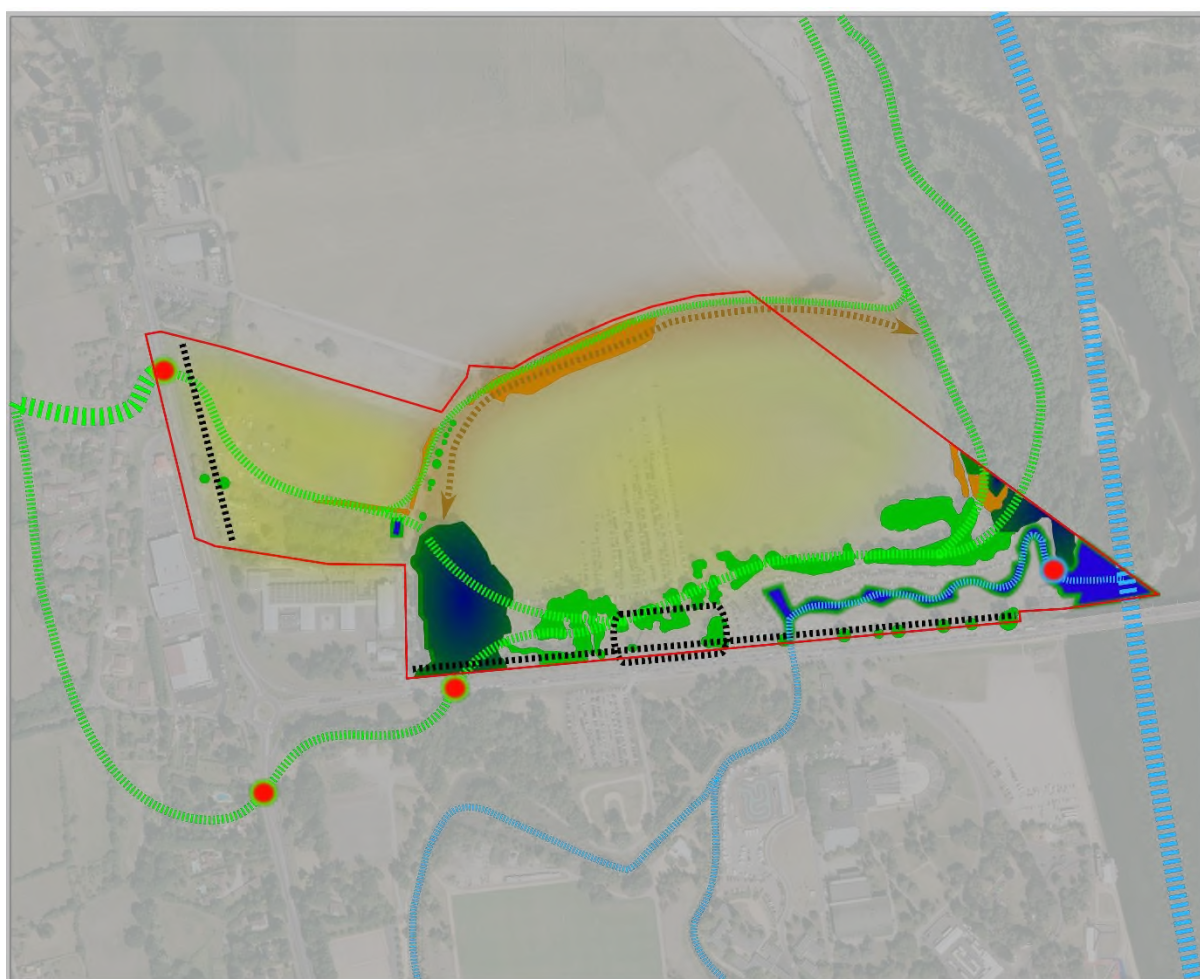


- Diversité biologique et enjeux cumulés par type de milieu :

- **Milieu 1 - friche rudérale** : milieu favorable aux chiroptères et à la petite faune, cet espace constitue également un lieu privilégié pour la circulation de la faune depuis les espaces situés à l'ouest de la RD6.
- **Milieu 2 – boisements** : milieu cumulant des enjeux de zone humide relativement dégradée actuellement (piétinements répétés dus à l'activité de paintball) et constituant un habitat favorable pour les chiroptères et la faune.

- **Milieu 3 – alignement d’arbres** : Milieu favorable à l’habitat des chiroptères et de l’avifaune.
- **Milieu 4 – confluence** : Milieu cumulant des enjeux de zones humides, de flore remarquable et constituant un habitat favorable pour l’avifaune, les chiroptères et la faune au sens large. Ripisylve de l’Allier cet espace fait l’objet d’un repérage spécifique au titre de Natura 2000, ZNIEFF1 et 2, ZICO.
- **Milieu 5 – fourré** : Milieu favorable à l’habitat des chiroptères et de l’avifaune.

SCHEMA D’ORIENTATION D’AMENAGEMENT :



OBJECTIFS POURSUIVIS :

- **Objectifs de qualité écologique :**
 - Maintenir et renforcer les continuités écologiques existantes (trames vertes et bleues) en préservant les différents milieux repérés :
 - Maintenir des milieux ouverts sur les espaces actuellement en friche ou en prairie permanente, prévoir notamment des zones tampons en prairie permanente aux abords de la RD6 et en lisière nord du site. Dans le cas d'un besoin de clôturer certaines parties du site, intégrer des dispositifs permettant le passage de la faune notamment sur l'axe ouest-est.
 - La continuité d'arbres d'alignement doit être assurée. En cas de suppression de sujet, prévoir une compensation en espèces similaires ou privilégier les espèces recommandées ci-après.
 - Restaurer la fonctionnalité écologique de la zone humide en prévoyant notamment le déplacement de l'activité de paintball.
 - Renforcer la lisière nord en poursuivant la haie fourragère tout en maintenant une hauteur inférieure à 15m pour respecter la servitude aéronautique. (*Espèces à privilégier : voir tableau ci-après*)
 - Intégrer des mesures d'éradication des espèces invasives dans le cahier des charges des travaux.
 - Intégrer les recommandations de l'évaluation environnementale concernant les périodes préférentielles de travaux.

Espèces locales recommandées par le DOCOB :

Liste des essences :

Arbustes	Arbres
Troène (<i>Ligustrum vulgare</i>)	Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>)
Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)	Chêne sessile (<i>Quercus robur</i>)
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)	Orme champêtre (<i>Ulmus campestris</i>)
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)	Saules (<i>Salix</i> sp.)
Fusain (<i>Euonymus europaeus</i>)	Frêne (<i>Fraxinus excelsior</i>)
Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>)	Charme (<i>Carpinus betulus</i>)
Eglantier (<i>Rosa canina</i>)	Pommier (<i>Malus sylvestris</i>)
Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)	Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>)
Merisier (<i>Prunus avium</i>)	Poirier (<i>Pyrus sylvestris</i>)
Nerprun (<i>Rhamnus catharticus</i>)	Noyer (<i>Juglans regia</i>)
Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)	Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>)
Aulne (<i>Frangula alnus</i>)	
Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i> ou <i>laevigata</i>)	

- **Objectifs de qualité paysagère :**

- Requalifier les façades paysagères et l'accès au site en bordure des voies existantes.
- Maintenir les percées visuelles filtrant sous la canopée de l'alignement d'arbres le long de la route du Pont de l'Europe. A cet effet, prévoir une implantation des futurs bâtiments selon l'axe nord sud pour éviter les barrières visuelles
- Requalifier la façade sur la RD6 en ménageant des cadrages sur la ripisylve de l'Allier
- Concevoir les éventuelles clôtures en accord avec le caractère rural du site. Privilégier les clôtures simples, en matériaux naturels et laissant filtrer le regard.
- Intégrer une approche de qualité environnementale dans le choix des matériaux. Privilégier les matériaux biosourcés et les aspects naturels.

- **Objectifs de mixité des usages :**

- Prévoir les circulations en mode doux dans un esprit de connectivité avec le grand territoire (voie verte notamment)
- Maintenir une perméabilité piétonne à travers le site afin de favoriser la découverte des activités de maraîchage et générer des espaces de rencontre.
- Favoriser une intégration du stationnement exceptionnel dans les aménagements futurs : prairies de fauche aménagées en zones tampons des haies et/ou boisements.